

L'exemption relative aux propriétés familiales de Philadelphie permet aux propriétaires de réaliser des économies sur leur taxe foncière.

Pour être éligible, vous devez être propriétaire du bien et y vivre en tant que résidence principale. Il n'existe aucune exigence en terme d'âge ou de revenu. Vous n'aurez à déposer un dossier qu'une seule fois, qui restera valable tant que votre titre de propriété n'est pas modifié.

La date limite de dépôt des dossiers éligibles à l'exemption relative aux propriétés familiales est le **1er décembre** de chaque année. Les demandeurs précoces sont invités à déposer leur demande avant le 1er octobre pour voir apparaître l'approbation de la demande sur leur prochain avis de taxe foncière. Les déposants dont les dossiers sont approuvés après cette date recevront un nouvel avis de taxe foncière. Si vous avez des questions sur l'exemption relative aux propriétés familiales, vous pouvez appeler la ligne d'assistance dédiée au numéro suivant : **+1 (215) 686-9200**.

1 Informations sur le déposant

Nom du propriétaire n° 1

Numéro de sécurité social du propriétaire n° 1 (facultatif)

Nom du propriétaire n° 2

Numéro de sécurité social du propriétaire n° 2 (facultatif)

Adresse du bien immobilier

Numéro de compte du Bureau de l'évaluation foncière
(OPA pour l'acronyme anglais)

Adresse postale (si différente)

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Pour gagner du temps, faites votre demande en ligne.

Cherchez votre adresse dans la rubrique
Foncier du site **tax-services.phila.gov**



- Indiquez le nom ou les noms du ou des propriétaires tels qu'ils figurent sur l'acte de propriété.
- La demande doit être signée par l'un des propriétaires résidant dans le bien. Les autres propriétaires ne sont pas tenus de signer.
- Communiquez votre adresse de contact si celle-ci est différente de l'adresse du bien pour lequel vous demandez l'exemption relative aux propriétés



Les formulaires complétés doivent être adressés à :

Philadelphia Department of Revenue
PO Box 52817
Philadelphia, PA 19115

2 Informations sur le bien

Ce bien constitue-t-il votre résidence principale ?

OUI ☐ NON ☐

La résidence principale est votre lieu d'habitation permanent jusqu'à un éventuel déménagement vers une autre résidence. Il est possible que nous vous demandions un justificatif concernant votre résidence principale, tel que votre permis de conduire ou votre carte d'électeur.

Déclarez-vous un autre bien en tant que résidence principale ?

OUI ☐ NON ☐

L'exemption relative aux propriétés familiales ne peut être demandée qu'une seule fois au titre d'une résidence principale située à Philadelphie. Le bien en question ne pourra pas être déclaré comme résidence principale si : vous déclarez une autre habitation comme résidence principale, vous recevez déjà un abattement fiscal, vous bénéficiez déjà du programme LOOP (Longtime Owner Occupants Program) ou d'une autre allocation au titre des propriétés familiales.

Le bien fait-il partie d'une coopérative d'habitation au sein de laquelle tout ou partie des impôts est payée collectivement ?

OUI ☐ NON ☐

Si vous habitez un lot au sein d'une coopérative d'habitation et que vous payez l'ensemble ou une partie de vos taxes foncières collectivement par l'intermédiaire d'un gestionnaire ou d'une association, au lieu de les verser individuellement, cochez OUI. Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer le pourcentage de propriété détenu.

Si oui, pourcentage
de propriété _____%

Une partie du bien en question est-elle destinée à un usage commercial ou locatif ?

OUI ☐ NON ☐

Cochez OUI si le bien pour lequel vous demandez l'exemption relative aux propriétés familiales est destiné à un usage commercial ou d'investissement locatif par exemple. Veuillez indiquer quelle proportion de ce bien est utilisée à cette fin.

Si oui, pourcentage de
la propriété destiné
à cet usage _____%

Avez-vous acquis ce bien après le 1er Décembre ?

OUI ☐ NON ☐

Les nouveaux acquéreurs ayant acheté leur résidence principale en décembre peuvent être éligible. Veuillez inclure tout justificatif utile, telle que la copie du relevé de règlement de la vente ou de votre acte de propriété. Ne nous adressez pas les originaux.

Si oui, quand _____
JJ/MM/AAAA

3 Signature

Signature : _____ Date : _____

En signant la présente demande, je certifie que je suis le propriétaire de la résidence déclarée ci-dessus. La Ville de Philadelphie est habilitée à procéder aux vérifications nécessaires en vertu des informations communiquées. Je certifie que l'ensemble des renseignements fournis ci-dessus sont exacts. Toute personne présentant sciemment une demande falsifiée à tout égard significatif est passible du paiement des impôts dûs, majorés des intérêts et des pénalités correspondantes, ainsi que de poursuites en justice pour délit de troisième degré et d'une amende jusqu'à 2 500 \$.